REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Ville du Grand-Saconnex

Genève, le 19 janvier 2024

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire et de la Ville du Grand-Saconnex

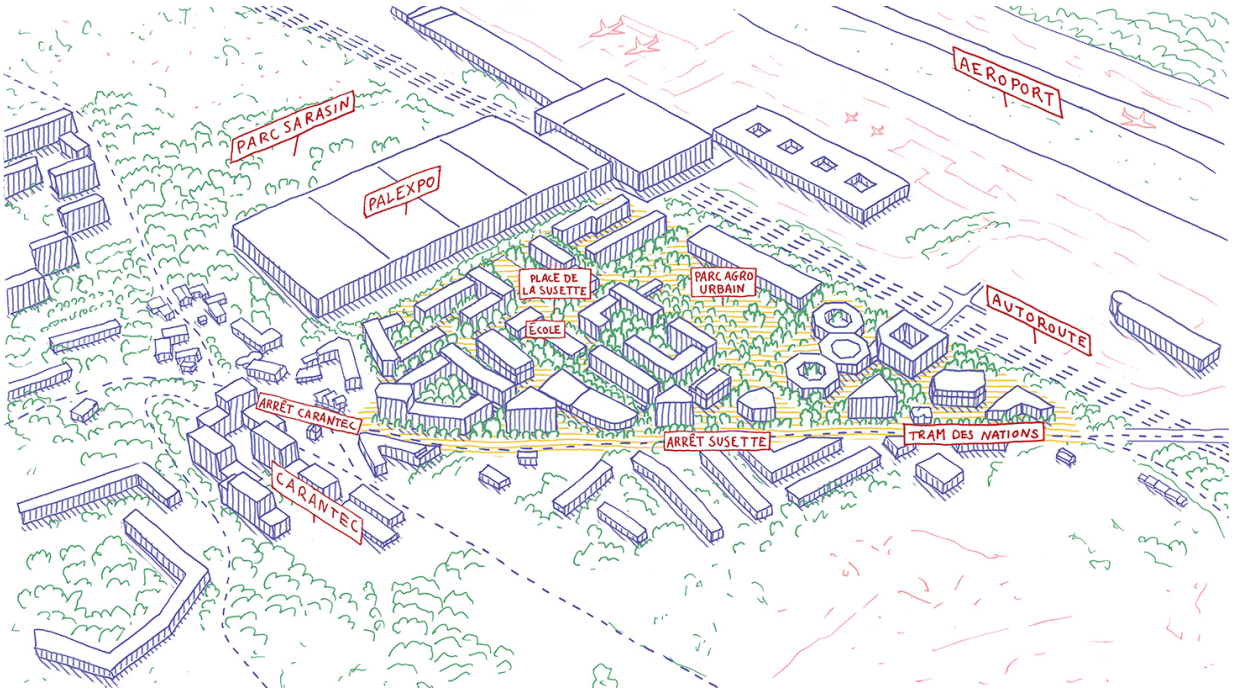
Développement urbain du secteur de La Susette au Grand-Saconnex

Le département du territoire et la Ville du Grand-Saconnex travaillent actuellement à la mise à jour du schéma directeur de La Susette. Une démarche de concertation avec les habitants et les propriétaires est menée en parallèle pour définir les besoins du futur quartier, situé derrière Palexpo, entre l'autoroute et la route de Ferney. Les premières orientations de ce projet urbain ont été présentées le 19 janvier, lors d'une conférence de presse, en présence de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire et de M. Laurent Jimaja, conseiller administratif de la Ville du Grand-Saconnex.

L'objectif du projet urbain de La Susette est de créer une continuité dans le développement du Grand-Saconnex en faisant le lien avec le futur quartier de Carantec et l'arrivée du Tram des Nations en 2027, qui desservira également La Susette. Ce secteur est actuellement occupé par des bâtiments d'activités tertiaires et commerciales et quelques logements. L'objectif est de développer et d'aménager l'entier du périmètre d'une surface d'environ 15 hectares (une surface similaire au quartier des Vergers), comprenant des terrains non bâtis et des parcelles construites, dont certaines feront l'objet de démolition-reconstruction, en particulier au sud dans le cadre des travaux liés au tram sur la route de Ferney.

Le nouveau quartier mixte pourra accueillir:

- environ 900 nouveaux logements, la future zone de développement permettant différentes typologies de loyers, libres et contrôlés (LUP, ZDLOC), ainsi que de la propriété par étage (PPE);
- des rez-de-chaussée dévoués à des activités favorisant la vie de quartier et l'animation des espaces publics;
- des équipements publics, tels qu'une crèche, un groupe scolaire et un lieu de rencontre pour les jeunes;
- un parc agro-urbain en pleine terre avec une programmation encore ouverte, intégrant déjà une pépinière urbaine, un verger public et des potagers communautaires;
- un EMS;
- des activités économiques en plus de celles déjà présentes;
- des nouveaux arbres pour une surface de canopée proche des 50'000 m^2, soit un passage de 10% de canopée actuellement (15'000 m^2) à 32% dans le futur quartier.



Actualisation du schéma directeur

Suite à un premier schéma directeur datant de 2019, un nouveau travail d'analyse a été initié par le canton et la commune du Grand-Saconnex pour déterminer les incidences d'une augmentation de la surface libre destinée à un parc agro-urbain sur le potentiel de logements, et s'assurer de la conformité aux nouvelles normes en matière de bruit admissible. Les autorités publiques ont souhaité repenser le premier schéma directeur, en mettant l'accent sur les enjeux de la transition écologique et en invitant la population et les propriétaires à la réflexion du développement urbain de La Susette. Le fruit de ce travail vient d'être présenté aux propriétaires et le schéma directeur actualisé sera finalisé d'ici l'été.
Le schéma directeur est un recueil de principes qui guide le développement urbain, dès l'étape des plans localisés de quartier, jusqu'à celle des projets de constructions définitifs. Il définit ainsi le programme de constructions, la structure des espaces publics, les aménagements paysagers, le fonctionnement des mobilités, les qualités environnementales et climatiques recherchées.

Modification de l'affectation du sol

Un projet de loi pour la création d'une zone de développement 3 et d'une zone de verdure, au lieu-dit "La Susette", pendante devant le Grand Conseil, permettra la mise en conformité du cimetière de La Voie-de-Moëns et la construction d'un nouveau quartier mixte en termes d'affectation avec du logement, des activités, un parc, des équipements publics et un groupe scolaire. Actuellement, le secteur est divisé en plusieurs types de zone (zone de développement industriel et artisanal, zone de développement 4B).
Cette opportunité en termes d'affectation et d'utilisation du sol va ainsi permettre un renouvellement urbain de qualité grâce à une mixité des fonctions, des espaces publics plus généreux et des lieux de vie sociaux.

Un secteur partagé par de nombreux propriétaires

Proche de l'aéroport et du centre du Grand-Saconnex, le secteur de La Susette occupe un

emplacement stratégique pour y établir un nouveau quartier. Il est divisé en 52 parcelles dont 20 sont en mains publiques (commune, canton, Confédération). Une majorité de la surface appartient donc à des propriétaires privés, qui souhaitent un développement urbain, tout en maintenant les activités économiques actuelles. Les intentions de construire des propriétaires concernés ont ainsi pu être intégrées au projet, et donneront lieu à un découpage foncier (maîtrise foncière privée/public) et au positionnement des droits à bâtir sur les futures parcelles, facilitant la traduction foncière des futurs plans localisés de quartier.

Habitants et propriétaires impliqués

Lancée en mars 2023 par le canton et la commune du Grand-Saconnex, une démarche de concertation a réuni habitants et propriétaires du secteur de La Susette. Tout au long de l'année 2023, plusieurs ateliers et une visite de site ont permis de recueillir les attentes, discuter les enjeux et définir des objectifs à intégrer aux scénarios de développement. Les propriétaires ont par ailleurs été constamment associés à travers diverses rencontres. De plus, une cellule de suivi a regroupé quelques volontaires, des habitants et personnes concernées par la vie de la commune (associative, culturelle, économique, sportive ou sociale). Le rôle de cette cellule est d'accompagner la démarche de projet et la concertation dans un souci de transparence, ainsi que de fournir un regard critique extérieur par sa connaissance du lieu et de ses enjeux. Elle se réunit avant et après chaque étape du projet, et a vocation à perdurer jusqu'aux étapes de construction du futur quartier. Quant au processus de concertation, il se poursuivra le 6 février par une séance publique de compte rendu intermédiaire, puis par une exposition visible jusqu'au 23 mars, qui détaille la démarche, les scénarios de développement, l'image directrice et la maquette, rendant compte des apports amenés par la concertation en matière de durabilité et de cohésion sociale.

Une exposition publique retrace le travail issu de la concertation, ainsi que les études en cours, afin de se tenir informé et formuler d'éventuelles remarques avant la formalisation du schéma directeur. Du 7 février au 23 mars, les mercredis de 16h00 à 19h00, ainsi que les samedis de 10h00 à 15h00, à L'Atelier - Maison des Projets, Route de Colovrex 2, 1218 Le Grand-Saconnex.

Annexes: Ligne de vie du projet urbain de La Susette

Pour toute information complémentaire: Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, pauline.desalis@etat.ge.ch, T. 076 304 20 66.